



Rapport d'expertise médicale

Par **anmarie**, le **13/03/2013** à **13:14**

J'ai eu un accident de la circulation en 1997 et le tribunal a demandé une expertise médicale suite à une rechute en 2005.

Ayant besoin de soins urgent et extrêmement onéreux (dentaire 15000€) J'ai demandé des provisions. l'assurance a refusé à chaque fois de payer.

il y a eu 3 expertises : dentaire, orthopédique et psychiatrique (pour évaluer l'impact psychologique)

le psychiatre a dit qu'il était indéniable que l'accident avait eu un impact psychologique traumatisant et choquant qui nécessitait un suivi psychologique, que ces soins devaient être pris en charge, mais qu'il ne reconnaissait aucun IPP ni ITT. comment peut il y avoir soins sans ITT ni IPP. Mais après il a ajouté textuellement "elle me regarde du coin de l'oeil et me fait des sourires charmeurs... elle cherche à me séduire...c'est une manipulatrice..."

Mon avocat trouve que c'est catastrophique mais ne souhaite pas demander une contre expertise à cause des délais. Que me conseillez vous